

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Exclusion du programme de Règlement des Campagnes de rappel de BMW n° 2017-470, n° 2017-588, n° 2019-170 et n° 2019-384

Dossier n° 500-06-000915-187 de la Cour supérieure du Québec (*Pasaje c. BMW Canada inc.*)

Les Membres du Groupe sont liés par les modalités de l'Entente de règlement à moins qu'ils s'excluent de l'action collective pendant la Période d'exclusion.

Si vous choisissez de vous exclure, vous ne pourrez pas soumettre une réclamation ou recevoir l'une ou l'autre des Indemnités. Si vous choisissez de vous exclure, sachez qu'il existe des délais de rigueur pendant lesquels vous devez tenter des procédures judiciaires pour poursuivre votre réclamation. En vous excluant, vous assumez l'entière responsabilité de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires afin de protéger votre réclamation.

Si vous désirez vous exclure, vous devez, au plus tard le 11 mai 2021, remplir et soumettre le Formulaire d'exclusion ci-dessous au greffier de la Cour par courrier à l'adresse suivante :

Greffier de la Cour supérieure du Québec
Palais de justice
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B
Dossier n° 500-06-000915-187 (*Pasaje c. BMW Canada Inc.*)

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Dossier n° 500-06-000915-187 de la Cour supérieure du Québec - *Pasaje c. BMW Canada inc.*

Nom :	
Adresse :	
Ville :	
Province :	
Pays :	

Code postal :	
Numéro de téléphone :	
Courriel :	
Numéro d'identification du véhicule (NIV) relatif à votre réclamation :	

Je souhaite être exclu(e) du litige et du Groupe visé par le Règlement en lien avec le dossier n° 500-06-000915-187 de la Cour supérieure du Québec.

Signature

Date